



Extrait des Principes Généraux de la Communauté de Vie Chrétienne

Approuvés par l'assemblée Générale le 7 septembre 1990

Approuvés par le Saint-Siège le 3 décembre 1990

Version 2014

PG 12. Manière de vivre

- a. La manière de vivre de la Communauté de Vie Chrétienne engage ses membres à tendre, avec l'aide de la communauté, à une continuelle croissance personnelle et sociale qui soit spirituelle, humaine et apostolique. En pratique, cela implique : la participation à l'eucharistie chaque fois que cela est possible ; une vie sacramentelle active ; la pratique quotidienne de la prière personnelle, basée surtout sur la Sainte Ecriture ; le discernement par la relecture quotidienne de sa vie et, si possible, l'accompagnement spirituel régulier ; un renouvellement intérieur annuel en accord avec les sources de notre spiritualité ; l'amour de la Mère de Dieu.
- b. Puisque la Communauté de Vie Chrétienne vise à travailler avec le Christ pour faire avancer le règne de Dieu, chaque membre est appelé à une participation active dans le vaste champ du service apostolique. Le discernement apostolique, personnel et communautaire, est la façon courante de découvrir comment, de la meilleure façon possible, rendre concrètement le Christ présent à notre monde. Notre mission vaste et exigeante requiert de chaque membre une volonté de participer à la vie sociale et politique et de développer ses qualités humaines et ses aptitudes professionnelles pour devenir des travailleurs plus compétents et des témoins convaincants. Elle requiert, de plus, la simplicité dans tous les aspects de la vie, pour suivre de plus près le Christ en sa pauvreté et pour conserver la liberté intérieure apostolique
- c. Enfin, chaque membre assume la responsabilité de participer aux réunions et aux autres activités de la Communauté, d'aider et d'encourager d'autres membres à réaliser leur vocation personnelle, toujours prêt à donner et à recevoir un conseil et une aide, comme le font des amis dans le Seigneur.